

Version 2

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SADER VIS ECROU Date de révision 24-mars-2016

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit SADER VIS ECROU

Remplace la version : Aucune information disponible

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs, produits d'étanchéité.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA Immeuble "Le Jade" 253 Avenue du President Wilson 93211 La Plaine Saint Denis, France

Tel: +33 (0)1 55 99 90 00 Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| France | ORFILA (France): + 01 45 42 59 59 |
|--------|-----------------------------------|
|--------|-----------------------------------|

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
|--|----------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 - (H317) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles | Catégorie 3 - (H335) |
| (exposition unique) | |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | Catégorie 1 - (H410) |

Toxicité aiguë inconnue Toxicité pour le milieu aquatique 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu

aquatique est inconnue

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Contient Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol, Hydroperoxyde de cumene

FCLP; France - EN Page 1/11

SADER VIS ECROU Date de révision 24-mars-2016

Remplace la version : Aucune information disponible Version 2



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une décharge homologuée

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Ce produit est un mélange. Les informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants

3.2 Mélanges

| Nom chimique | N° CE | Numéro CAS | % massique | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|-----------|------------|------------|---|----------------------------------|
| Diisopropylnaphthalene | 254-052-6 | 38640-62-9 | 40 - <80 | Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410) | 01-2119565150-48-XXXX |
| Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol | 248-666-3 | 27813-02-1 | 5 - <10 | Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) | 01-2119490226-37-XXXX |
| Hydroperoxyde de cumene | 201-254-7 | 80-15-9 | 1- <3 | Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) Org. Perox. E (H242) | 01-2119475796-19-xxxx |
| N,N-Diméthyl-p-toluidine | 202-805-4 | 99-97-8 | 0.1 - <1 | Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412) | 01-2119937766-23-XXXX |

FCLP; France - EN Page 2/11

SADER VIS ECROU

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 24-mars-2016

Version 2

| Acide acrylique | 201-177-9 | 79-10-7 | 0.1 - <1 | Acute Tox. 4 (H302) | 01-2119452449-31-XXXX |
|----------------------------|-----------|----------|----------|--------------------------|-----------------------|
| | | | | Acute Tox. 4 (H312) | |
| | | | | Acute Tox. 4 (H332) | |
| | | | | Skin Corr. 1A (H314) | |
| | | | | Aquatic Acute 1 (H400) | |
| | | | | Flam. Liq. 3 (H226) | |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 204-881-4 | 128-37-0 | 0.1 - <1 | Aquatic Acute 1 (H400) | 01-2119555270-46-XXXX |
| | | | | Aquatic Chronic 1 (H410) | |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Retirer et isoler les chaussures et

vêtements contaminés.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de

respiration, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène en cas de

respiration difficile.

Contact cutané Consulter un médecin si nécessaire. Rincer immédiatement au savon et à grande eau

en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Il n'est

pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau

courante pendant au moins 20 minutes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin. Rincer la bouche. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter

un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les

mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

Les effets de l'exposition (par inhalation, ingestion ou contact cutané) à la substance

peuvent être retardés.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

Agent chimique sec, CO2, jet d'eau ou mousse ordinaire. Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse classique. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure.

Moyens d'extinction déconseillés

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

FCLP; France - EN Page 3/11

SADER VIS ECROU

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 24-mars-2016

Version 2

- Company of the comp

Certaines peuvent être combustibles, mais aucune ne s'enflamme facilement.

Produits dangereux résultant de la Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx). combustion

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Éviter l'inhalation de poussières d'amiante.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir la formation de nuages de poussières.

Méthodes de nettoyage Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière

absorbante non combustible. À l'aide d'une pelle propre, placer la matière dans un récipient propre et sec et couvrir non hermétiquement ; placer les récipients hors de la zone de déversement. Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la

dispersion.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

FCLP; France - EN Page 4/11

SADER VIS ECROU

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 24-mars-2016

Version 2

....

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Nom chimique | Union européenne | France |
|----------------------------|------------------|----------------------------|
| Acide acrylique | - | TWA: 2 ppm |
| 79-10-7 | | TWA: 6 mg/m ³ |
| | | STEL: 10 ppm |
| | | STEL: 30 mg/m ³ |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | - | TWA: 10 mg/m ³ |
| 128-37-0 | | |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les

vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Porter des gants de protection. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants

n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le

délai de rupture des gants concernés.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.

Vêtements de protection adaptés. Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en

plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Visqueux Liquide

Couleur Bleu

Odeur Aucune information disponible
Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u>

pH Aucune information disponible
Point de fusion/point de Aucune information disponible

congélation

Point d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Aucune information disponible

> 100 °C / > 212 °F

Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Limite inférieure d'inflammabilité

Pression de vapeur Densité de vapeur Densité relative Hydrosolubilité ucune information disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible Remarques • Méthode

FCLP; France - EN Page 5/11

SADER VIS ECROU

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 24-mars-2016

Version 2

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Propriétés explosives
Limites d'explosivité
Supérieure
Inférieure
Propriétés comburantes

Aucune information disponible

Viscosité cinématique 50 mm2/s

Viscosité dynamique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
Aucune information disponible

Masse volumique 1.04 g/cm³

Densité apparente Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%)

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e). statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

InhalationAucune donnée disponible.Contact oculaireAucune donnée disponible.

FCLP; France - EN Page 6/11

SADER VIS ECROU Date de révision 24-mars-2016 Remplace la version : Aucune information disponible Version 2

Aucune donnée disponible. Contact cutané Ingestion Aucune donnée disponible.

Sensibilisation Peut produire une réaction allergique.

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|---------------------|--|---|
| Diisopropylnaphthalene | = 3900 mg/kg (Rat) | > 4500 mg/kg (Rat) | > 5.64 mg/L (Rat) 4 h |
| Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol | = 11200 mg/kg (Rat) | > 3000 mg/kg (Rabbit) | - |
| Hydroperoxyde de cumene | = 382 mg/kg (Rat) | = 0.126 mL/kg (Rabbit) | = 220 ppm (Rat) 4 h |
| N,N-Diméthyl-p-toluidine | = 1650 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | = 1400 mg/m ³ (Rat) 4 h |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | > 2930 mg/Kg (rat) | >2000 mg/KG (Rat) | - |
| Acide acrylique | =1200 mg/kg(Rat) | = 280 μL/kg (Rabbit) = 295 mg/kg (Rabbit) | = 11.1 mg/L (Rat) 1 h = 3.6 mg/L (Rat) 4 h |

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation Irritation oculaire sévère.

oculaire

Sensibilisation

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Sans objet.

Sans objet

Sans objet. Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxique pour les organismes aquatiques

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Crustacés |
|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Diisopropylnaphthalene | 0.15 mg/l (algae) | >0.5 mg/l | 0.16 mg/l (Daphnia magna) |
| | - , - , | _ | equivalent OECD 202 |
| Acide méthacrylique, mono ester | - | LC50 48 h = 493 mg/L (Leuciscus | - |
| avec le propane-1,2-diol | | idus melanotus static) | |
| Hydroperoxyde de cumene | - | LC50 96 h = 3.9 mg/L | EC50 24 h = 7 mg/L (Daphnia |
| | | (Oncorhynchus mykiss static) | magna) |
| N,N-Diméthyl-p-toluidine | - | LC50 96 h 42 - 50.5 mg/L | - |
| | | (Pimephales promelas | |
| | | flow-through) | |
| Acide acrylique | EC50 96 h = 0.17 mg/L | LC50 96 h = 27 mg/L | EC50 48 h = 95 mg/L (Daphnia |
| | (Pseudokirchneriella subcapitata) | (Oncorhynchus mykiss) | magna) LC50 24 h = 270 mg/L |
| | EC50 72 h = 0.04 mg/L | | (Daphnia magna Static) |

FCLP; France - EN Page 7/11

SADER VIS ECROU

Date de révision 24-mars-2016

Remplace la version : Aucune information disponible Version 2

| | (Desmodesmus subspicatus) | | |
|----------------------------|---|--|----------------------------|
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | EC50 72 h = 6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 72 h > 0.42 mg/L (Desmodesmus subspicatus) | LC50 48 h = 5 mg/L (Oryzias latipes) | >0.51 mg/l (Daphnia magna) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>ADR</u>

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropylnaphthalene,

Cumene hydroperoxide)

14.3 Classe de danger 9 Étiquettes de danger 9 14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

(Diisopropylnaphthalene, Cumene hydroperoxide), 9, III, (E)

14.5 Danger pour l'environnement oui

14.6 Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6

FCLP; France - EN Page 8/11

SADER VIS ECROU Date de révision 24-mars-2016 Remplace la version : Aucune information disponible Version 2

Code de restriction en tunnel (E) Quantité limitée (LQ) Identificateur de danger ADR 90

(numéro Kemmler)

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropylnaphthalene,

Cumene hydroperoxide), Polluant marin

14.3 Classe de danger 14.4 Groupe d'emballage Ш

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

(Diisopropylnaphthalene, Cumene hydroperoxide), Polluant marin, 9, III

Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin par 14.5 Polluant marin

I'IMDG/OMI

14.6 Dispositions spéciales 274, 335 Quantité limitée (LQ) 5 L F-A, S-F N° d'urgence

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RID 14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropylnaphthalene,

Cumene hydroperoxide)

Aucune information disponible

14.3 Classe de danger 9 Ш 14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082. Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

(Diisopropylnaphthalene, Cumene hydroperoxide), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement oui Code de classification M6 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e) Quantité limitée (LQ) 5 L

OACI (aérien)

UN3082

14.1 ONU/n° d'identification 14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropylnaphthalene,

Cumene hydroperoxide)

14.3 Classe de danger 14.4 Groupe d'emballage Ш

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

(Diisopropylnaphthalene, Cumene hydroperoxide), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement oui

A97, A158, A197 14.6 Dispositions spéciales

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropylnaphthalene,

Cumene hydroperoxide)

14.3 Classe de danger Ш 14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

(Diisopropylnaphthalene, Cumene hydroperoxide), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement oui

14.6 Dispositions spéciales A97, A158, A197

Quantité limitée (LQ) 30 kg G Code ERG

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

FCLP; France - EN Page 9/11

SADER VIS ECROU

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 24-mars-2016

Version 2

....

d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|--|-------------------|
| Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol | RG 65 |
| 27813-02-1 | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H331 - Toxique par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FCLP; France - EN Page 10 / 11

SADER VIS ECROU

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 24-mars-2016

Version 2

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 24-mars-2016

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sans objet.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - EN Page 11 / 11